

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Unité territoriale de la Corse du Sud

Arrêté n° 15-0830 fixant la liste des personnes habilitées à assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

- Vu** l'article L.1232-2, L.1232-4, L.1232-7 et L.1232-12 du Code du travail ;
- Vu** l'article R.1232-1 à 3 du Code du travail ;
- Vu** les articles D.1232-4 à D.1232-6 du Code du travail ;
- Vu** le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014163-0007 du 12 juin 2014 portant délégation de signature à Madame Géraldine MORILLON, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse;
- Vu** l'arrêté n° 15-0173 du 26 mai 2015 dressant la liste des personnes habilitées à assister un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail ;
- Vu** le courrier de l'Union Départementale CGT demandant la radiation de Mesdames BERTAUDIÈRE Christelle, LEMAIRE Françoise et SABAU Florence ;
- Vu** les demandes des conseillers du salarié de changement de leurs coordonnées ;
- Vu** le courrier de l'Union Départementale CGT de la Corse du Sud sollicitant la désignation de Madame CECCALDI NORDEE Marie-Françoise ;
- Vu** le courrier du STC sollicitant la désignation de Messieurs VIGNERON Alain et LOUZAO Richard ;
- Vu** le courrier l'Union Départementale CFDT de la Corse du Sud sollicitant la désignation de Madame BERTHELIER Isabelle ;

Considérant que :

le défaut de production des renseignements nécessaires à leur déclaration légale et obligatoire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud au titre des accidents du travail demandées à plusieurs reprises par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation aux différentes unions départementales des organisations syndicales ayant présenté les conseillers du salarié et aux intéressés eux-mêmes, notamment Mesdames MANCINI Michelle, SOGNO Murielle, COLANTINO Angèle, et Messieurs LECA Ange-Marie, PAOLI Christian, KOCIS Rodolphe, LANFRANCHI Dominique entraîne leur radiation de la liste des conseillers du salarié ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale des personnes extérieures à l'entreprise habilitées, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, à venir assister et conseiller le salarié lors de l'entretien préalable à une éventuelle mesure de licenciement ou lors d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail, est composée comme suit :

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.G.T - ☎ 04.95.10.50.70	
ARRONDISSEMENT D'AJACCIO	
GRISOT Muriel Plaine de Cuttoli 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO 06 31 95 35 08 Agent URSSAF	LAMARE Eliane Rue du Soleil Levant 20090 AJACCIO 06 22 43 84 88 Auxiliaire de vie sociale - ACCANTA VOI
LAURENT Geoffroy Thierry PISCIA ROSSA 20167 APPIETTO 06 21 39 07 84	SCHUSTER Jean Marie Casa Martino 20167 AFA 06 50 14 16 59 SGBC
NORDEE Françoise Carosaccia 20090 AJACCIO 06 18 97 82 60 Retraitée	
ARRONDISSEMENT SARTENE	
ALIZON Bertrand Cavo Bas 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO 04 95 71 28 42 Retraité	CATTEAU David Village 20100 BILIA 04.95.50.52.47 Technicien supérieur
GAUDEMARD André Pietamu - Hameau de Mela 20137 PORTO-VECCHIO 06 84 66 24 52 Retraité	GAZANIOL Philippe Fiumicino d'Osu 20137 Porto Vecchio 0615399771/0619991411 Chargé de clientèle - Kyrnolia/SDEC
PLAY Daniel Lieudit Olmelo 20146 SOTTA 06 88 02 03 02 Préposé à la Poste	
CONSEILLERS PRESENTES PAR LA FO - ☎ 04.95.21.98.23	
NICOLAI Jean-Baptiste Parc Billelo 20000 AJACCIO 06 10 36 66 08 CPAM Corse du Sud	
CONSEILLERS PRESENTES PAR LA CFE - CGC - ☎ 04.95.22.10.10	
CASTELLI Jacqueline Parc Belvédère 20000 AJACCIO 06 29 10 30 58 Responsable logistique - Air Corsica	

CONSEILLERS PRESENTES PAR LE S.T.C - ☎ 04.95.22.05.94	
BEDIN Françoise Rue Frasseto 20000 AJACCIO 06 63 84 78 15 Assistante familiale - Conseil général	GROSSO Aurélie Rés. Belvédère 20000 AJACCIO 06 69 71 88 76
LOUZAOU Richard L/D Suaralta 20167 SARROLA CARCOPINO 07 87 86 83 33 Boucher - Carrefour	PIERI Sylvie Résidence des Iles 20000 AJACCIO 06 15 63 33 94 Secrétaire administrative - Clinique d'Ajaccio
TALLARIC Frédérique L/D Quarcetto 20172 VERO 06 84 13 48 99 Assistante familiale - Conseil général	TRUDDAIU Joseph Rue Général Fiorella 20000 AJACCIO 06 61 79 49 14 Technicien - France 3 Corse
VIGNERON Alain St Jean de Pisciatello 20117 ECCICA SUARELLA 06 87 21 84 12 Technicien - France Telecom	
CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.F.D.T - ☎ 04.9523.22.85	
BARBAGELATA Marie-Catherine Rue Frasseto 20000 AJACCIO 06 20 25 31 45 Responsable de rayon - Monoprix	BERTHELIER Isabelle Peddi Morella 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO 06 22 17 10 52
DRUAUX Sylvie Rue Campiglia 20000 AJACCIO 04 95 23 22 85 Responsable Achats - Chambres des Métiers	LOVICONI Brigitte Lieudit Calzatoja 20172 VERO 06 47 08 19 78 Monitrice de caisse - Géant Casino
MONDOLONI Luc Boulevard Tino Rossi 20000 AJACCIO 06 82 11 32 75 Animateur - France 3 Corse	PASQUALINI Jean Félix Route des Milleli 20090 AJACCIO 06 66 99 56 42 Cadre - Urssaf Corse
CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.F.T.C - ☎ 09.51.97.85.23	
BESSI Françoise Cours Gal Leclerc 20000 AJACCIO 09.51.97.85.23 Documentaliste - France Télévision Via Stella	COLOMBANI-BENARD Karl Yann 20129 BASTELICACCIA 06 09 81 10 74 Journaliste - France Télévision Via Stella
DESINI Thomas Rue Nonce Benielli 20090 AJACCIO 06 03 56 28 29 Gardien - Office de l'Habitat	

ARTICLE 2 : La durée de leur mandat est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} juin 2015.

ARTICLE 3 : Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département de la Corse du Sud et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

- =ARTICLE 4 :** La liste prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à disposition des salariés concernés à l'inspection du travail et dans chaque mairie du département.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé.
- ARTICLE 6 :** La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en charge de l'Unité Territoriale de Corse-du-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ajaccio, le 22 septembre 2015

**P/Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,
et par délégation
La Directe**



Géraldine MORILLON